



DECISION N°2025 /RCT/ FZ

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale
à Madame Françoise ZHENG, Responsable de la cellule Trésorerie

La Directrice Générale de Paris Habitat – OPH

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 l'autorisant à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Caroline BOLLINI, Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Sandra CREMONT, Directrice des Services Financiers,

Vu les fonctions exercées par Madame Françoise ZHENG, Responsable de la cellule Trésorerie,

DECIDE

Article 1 : Madame Françoise ZHENG est autorisée à signer, au nom de la Directrice Générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

A. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du personnel placé sous son autorité, notamment les demandes internes de recrutement, de mutation, de formation, d'évolutions de salaires, de primes et de sanctions.

L'évaluation annuelle du personnel placé sous son autorité.

Toutes instructions relatives aux conditions d'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection du personnel permettant d'assurer la sécurité des salariés placés sous son autorité.

B. EN MATIERE FINANCIERE

Gestion financière et comptable

Copies certifiées conformes à l'original de tous documents.

Les courriers relevant de son activité.

FZ

Tous les actes et opérations relatifs à l'utilisation des lignes de trésorerie autorisées par le Conseil d'administration

Tous les actes et opérations relatifs à la gestion des placements de trésorerie de l'Office

Article 2 : La présente délégation est consentie au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de **Madame Françoise ZHENG**, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont elle dispose pour l'exécution de sa mission.

Madame Françoise ZHENG s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Madame Françoise ZHENG, peut demander tout avis, toute information et tout conseil à l'ensemble des directions et services de l'Office.

S'il apparaissait à **Madame Françoise ZHENG**, que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, elle devra en aviser sans délai Madame Sandra CREMONT, afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

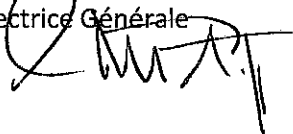
Article 3 : **Madame Françoise ZHENG** rendra compte des actes signés par elle-même à la Directrice des services financiers, qui en rendra elle-même compte à la Directrice Générale Adjointe Finances, Juridique et Performance.

Article 4 : La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le

07 OCT. 2025

La Délégente
Cécile BELARD du PLANTYS
Directrice Générale



La Déléataire
Françoise ZHENG,
Responsable de la cellule Trésorerie

